

## Formulaire de réservation du matériel de location de la Ligue Rhône-Alpes

- Radios (115€)
- 3 T.A.G. (75€ l'une – 120€ les 2 – 150€ les 3 – sous caution 1000€)
- 6 Gyrophares (300,00€ les 6 ou 50,00€ l'unité + 2500,00 € caution)
- 30 Chasubles vertes « PRESSE » – (gratuit - dégradations à charge des A.S.A.)
- Casques téléphones (gratuit - dégradations à charge des A.S.A.)
- Panneaux réfléchissants (dépôt à l'A.S.A. du RHONE sous caution 1000€)
- Balances électroniques (90€) + Sonomètre (Sous la responsabilité du Responsable technique de l'épreuve)

A.S.A. : .....

Epreuves : .....

Qui aura lieu le(s) .....

DATE et SIGNATURE : .....

**Le règlement de la location sera facturé aux Associations Sportives Automobile après utilisation du matériel.**

**Le matériel devra être récupéré par les propres moyens des A.S.A. auprès :**

- Soit de l'organisateur qui l'aura utilisé précédemment,
- Soit au secrétariat du Comité, en avisant M. Daniel VERNET, Responsable du matériel de location du Comité.

**Il est impératif de remplir le « bon de prise en charge » du dit matériel, au moment de la récupération de celui-ci.**

**Information auprès du secrétariat du Comité**